

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GRANGES-AUMONTZEY**

Séance du 11 octobre 2016

à 20 h 30

Sous la présidence de Monsieur Guy MARTINACHE, Maire de la Commune

La convocation adressée le 6 Octobre 2016 avec l'ordre du jour suivant :

1. Vente de parcelles communales à 1€ / m²
2. Vente des parcelles B1965 et B1527
3. Projet de déclassement du chemin rural 74 dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation
4. Achat et démolition de l'immeuble cadastré D1028
5. Achat des parcelles A371, A384, A1740 et A1741
6. Achat de la parcelle D450
7. Dissolution de la CBI pour la gestion du bâtiment de la CCMV
8. Aménagement forestier
9. Programmation de martelages de bois – Etat d'assiette 2017
10. Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor
11. Services civiques
12. Aménagement du centre bourg
13. Micro crèche
14. Travaux Champs de la Borde
15. Extension de Jules Ferry
16. Achat d'un desherbeur
17. Achat d'un système de vidéo-surveillance
18. « Grandir ensemble dans la ruralité positive »
19. Tarif pour le repas républicain

Sont présents : BERGER Michaël, BONARD Sébastien, COLLIN Stéphane, DAESCHLER Laetitia, DEGANDT Jacques, LAZZATI Bernard, LEMARQUIS Maurice, MARTINACHE Guy, MOUROT Corinne, PERRIN Eric, PERRIN Christine, PETITGENET Philippe, ROUSSEL Elisabeth, THOMAS Frédéric

Sont absents : DELANZY Jessica, DIETSCH David, GAUDEL Tony, GUYOT Régine, MARTIN Christophe

Procurations : CUNY Cyril (à BERGER Michaël), GOUEREC Neriman (à LEMARQUIS Maurice), JACOB Christophe (à ROUSSEL Elisabeth), JACOB Marc (à PERRIN Eric), JEANMOUGIN Christine (à MARTINACHE Guy), KIEFFER RYS (à MOUROT

Corinne), LONGO Karine (à PERRIN Christine), MAGLIA Jean-Joseph (à DEGANDT Jacques)

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 14 – le quorum est atteint
Procurations : 08
Nombre de votants : 22

Monsieur Sébastien BONARD est élu secrétaire de séance.

Procès verbal de la séance du 30 septembre 2016 : Monsieur Michaël BERGER rappelle que lors du Conseil Municipal du 30 septembre dernier, il avait souhaité un compte rendu de la réunion Maires/Adjointes/Délégués du 29 septembre. Ce compte-rendu n'est pas encore rédigé.

Le Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2016 est adopté à l'unanimité des membres votants.

n°20161011-178 Domaine et patrimoine – Aliénations (3.2)

Vente de parcelles communales à 1 euro/m²

Considérant la délibération du 17 février 2012 fixant à 35 euros TTC le prix au m² des parcelles du lotissement La Xavée,

Considérant la délibération du 10 septembre 2014 fixant à 30 euros TTC le prix au m² des parcelles du lotissement La Xavée,

Considérant que depuis cette date, aucune parcelle n'a été vendue,

Vu la Commission « économie » du 13 septembre 2016, qui souhaite attirer de nouveaux habitants,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Décide de fixer le prix des parcelles du lotissement La Xavée à 1 euro TTC le m²,
- Souhaite que les acheteurs soient des jeunes couples ou des jeunes couples avec enfants et disposant d'un plan financier finalisé et validé par un banquier,
- Dit que les propositions d'achat doivent parvenir à la mairie avant janvier 2017 afin que la Commission « économie » se réunisse mi-janvier 2017 pour les étudier.

n°20161011-179 Domaine et patrimoine – Aliénations (3.2)

Vente des parcelles B1965 et B1527

Considérant que Monsieur Alexandre CUNY et Madame Jessica DELANZY ont acheté, en 2012, les parcelles B1963 et B1964,

Vu l'estimation des domaines du 11 juillet 2016,

Le Conseil Municipal, par 21 voix POUR et 1 abstention (Michaël BERGER)



- Décide de vendre à Monsieur Alexandre CUNY et Madame Jessica DELANZY les parcelles B1965 (d'une surface de 4 a 68, zone UB) et B1527 (d'une surface de 34a 20, zone N) pour 4 000 euros.
- Dit que les frais de bornage et d'acte notarié sont à la charge des acheteurs.
- Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint en charge du dossier, à signer tous documents afférents à cette vente.

n°20161011-180 Domaine et patrimoine – Aliénations (3.2)

Projet de déclassement du chemin rural n°74 en vue de son aliénation

Considérant que le chemin rural n° 74 est empiété par les propriétaires des parcelles 3669, 3671, 3670 et 1995, il est proposé de déclasser ce chemin et de vendre une partie des surfaces aux propriétaires riverains.

Vu le projet de déclassement du chemin rural n°74, dans le but de son aliénation, établi par Monsieur le Maire,

Considérant que le projet est prêt à être soumis à une enquête publique,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Approuve le projet de déclassement du chemin rural n°74,
- Décide le lancement d'une enquête publique.

n°20161012-181 Domaine et patrimoine – Acquisitions (3.1)

Achat et démolition de l'immeuble cadastré D1028

Monsieur le Maire expose le projet.

Monsieur Michaël BERGER demande à quoi est destiné cet endroit après la démolition.

Monsieur le Maire explique que le projet se fera dans le cadre d'un aménagement global du centre bourg.

Vu l'estimation des domaines,

Le Conseil Municipal, par 20 voix POUR et 2 CONTRE (Christophe JACOB et Elisabeth ROUSSEL),

- Décide d'acquérir la parcelle D1028,
- Autorise Monsieur le Maire à faire une offre de prix en fonction de l'estimation des domaines,
- Dit que le bâtiment présent sur cette parcelle sera démoli,
- Décide de réaliser la décision modificative suivante :
Budget Commune – section d'investissement
Article 2115, terrain bâti : + 20 000 euros
Article 2315 installations matériels et outillages techniques, opération 246 travaux école maternelle : - 20 000 euros

- Décide de demander une subvention au Conseil Départemental des Vosges, mais dit que, sans l'obtention d'une subvention, la Commune financera entièrement cette opération,
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur Lemarquis à signer tous documents afférents à cette opération.

n°20161011-182 Domaine et patrimoine – Acquisitions (3.1)

Achat des parcelles A 371, A 384, A1740 et A1741

Monsieur le Maire délégué d'Aumontzey présente le projet d'achat des parcelles A371, A384, A1740 et A1741. Ces acquisitions peuvent permettre de réaliser des logements pour personnes âgées, ou pour de la primo-accessibilité.

Madame Corinne MOUROT propose d'attendre d'avoir un projet vraiment ficelé avant d'acheter ces parcelles.

Monsieur Michaël BERGER dit qu'il est POUR cet achat uniquement si un projet existe.

Monsieur le Maire délégué d'Aumontzey explique qu'il n'existe plus de droit de préemption sur la Commune déléguée d'Aumontzey.

Monsieur Eric PERRIN fait remarquer que le bâtiment est une verrue.

Vu l'estimation des domaines,

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 6 voix CONTRE (Michaël BERGER Jacques DEGANDT, Marion KIEFFER RYS, Jean-Joseph MAGLIA, Corinne MOUROT, Frédéric THOMAS), et 4 abstentions (Sébastien BONARD, Christophe JACOB, Christine PERRIN et Elisabeth ROUSSEL),

- Décide d'acquérir les parcelles A371, A384, A1740 et A1741
- Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire délégué d'Aumontzey à faire une offre de prix en fonction de l'estimation des domaines,
- Dit que le bâtiment présent sur ces parcelles sera démoli,
- Décide de réaliser la décision modificative suivante :
Budget Commune – section d'investissement
Article 2115, terrain bâti : + 30 000 euros
Article 2315 installations matériels et outillages techniques, opération 246 travaux école maternelle : - 30 000 euros
- Décide de demander une subvention au Conseil Départemental des Vosges, mais dit que, sans l'obtention d'une subvention, la Commune financera entièrement cette opération,
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur le Maire délégué d'Aumontzey, à signer tous documents afférents à cette opération.

n°20161011-183 Domaine et patrimoine – Acquisitions (3.1)

Achat de la parcelle D450

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Décide d'acheter la parcelle D450 de 15 430 m² à Madame LUCAND Solange,
- Autorise Monsieur le Maire et Monsieur Lemarquis à faire une offre de prix en fonction de l'estimation des domaines,
- Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Lemarquis à signer tous documents afférents à cet achat.

n°20161011-184 Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.2) Dissolution de la CBI pour la gestion du bâtiment de la CCMV

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Prend acte que le bâtiment situé 9 route de Bruyères ne sera pas acquis par la Commune mais transféré,
- Ainsi, décide de modifier et de compléter la délibération 2016-006-105 comme suit :

- ✓ Accepte le transfert de la totalité de l'actif et du passif de la commission syndicale dont ceux liés au bâtiment de la CCMV, à savoir :

Passif

- L'emprunt n°8788922 contracté auprès de la caisse d'Epargne Lorraine-Champagne-Ardenne

Actif

- L'immeuble à usage mixte situé 9 route de Bruyères, Granges-sur-Vologne, 88640 Granges-Aumontzey, cadastré section D, parcelle n°2064
 - La propriété bâtie, section D, parcelle n°2067, lieudit « Longues Royes » à Granges-sur-Vologne
 - Solde issu du compte 110 et du compte 515, après remboursement aux communes de l'avance de trésorerie faite en 2014 au moment de la création de la commission, à savoir :
 - ❖ Barbey-Seroux : 207.22 euros
 - ❖ Champdray : 209.98 euros
 - ❖ Jussarupt : 244.19 euros
 - ❖ Herpelmont : 237.57 euros
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

n°20161011-185 Domaines de compétences par thèmes – Environnement (8.8) Aménagement forestier

Monsieur Lemarquis indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les 2 projets d'aménagement forestier distincts de la forêt communale de Granges-Aumontzey-Aumontzey (période d'application 2016-2035) et de la forêt communale de Granges-Aumontzey-Granges-sur-Vologne (période d'application 2016-2035), établis par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-1 du Code forestier.

Il expose les grandes lignes des 2 projets distincts qui comprennent chacun respectivement:

- un ensemble d'analyses sur la forêt communale concernée et son environnement,

- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- émet un AVIS FAVORABLE aux 2 projets d'aménagement forestier proposés et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du Code forestier pour l'aménagement forestier de la forêt communale de Granges-Aumontzey-Granges-sur-Vologne, au titre de la législation propre aux 2 sites Natura 2000 présents sur cette forêt : site n° FR4112003 « ZPS Massif vosgien » et site n° FR4100197 « ZSC Massif de Vologne », conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du Code forestier.

n°20161011-186 Domaines de compétences par thèmes – Environnement (8.8)

Programmation de martelages de bois - Etat d'assiette 2017

Monsieur Lemarquis donne lecture au Conseil Municipal de la Lettre de l'Office National des Forêts, Agence Vosges Montagne, concernant les coupes à asseoir en 2017 dans la forêt de Granges-Aumontzey relevant du Régime forestier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Demande à l'ONF d'asseoir les coupes telles qu'elles sont définies dans son courrier, soit :

Granges sur Vologne

<u>Nature de coupe</u>	<u>Parcelles concernées</u>
Amélioration	35-56
Régénération	1r
Irrégulière	6-27

Les parcelles 27 et 56 feront l'objet de contrats d'approvisionnement.

Aumontzey

<u>Nature de coupe</u>	<u>Parcelles concernées</u>
Régénération	18r
Irrégulière	11-17

n°20161011-187 Finances locales – Divers (7.10)

Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor

Outre leurs fonctions de comptables assignataires, les comptables du Trésor public peuvent fournir personnellement une aide technique aux collectivités territoriales et à leurs groupements, dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 modifié.

Les comptables publics peuvent ainsi fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à l'établissement des documents budgétaires et comptables, la gestion financière, l'analyse budgétaire, fiscale, financière et de trésorerie, la gestion économique, en



particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises, la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières. Ces prestations ont un caractère facultatif. Elles donnent lieu au versement, par la commune ou l'établissement public intéressé, d'une indemnité dite « indemnité de conseil».

Madame THIEBAUT a transmis le décompte de son indemnité de conseil 2016.

- Indemnité de conseil : 971.33 euros
- Indemnité de confection de budgets : 60.98 euros
- Total brut : 1 032.31 euros
- Total net : 940.89 euros

Sur proposition de Monsieur le Maire et après présentation des états liquidatifs des indemnités de conseil et de confection des budgets auxquelles Madame THIEBAUT Thérèse, peut prétendre,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de ne pas allouer à Madame THIEBAUT d'indemnité de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable pour l'année 2016.

n°20161011-188 Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes (9.1)

Services civiques

Annule et remplace la délibération n°20160721

Il est proposé d'accueillir deux services civiques :

- 1 volontaire, pour 6 mois, pour effectuer la mission suivante « lutter contre l'isolement de la population »
 Objectif : rompre l'isolement des personnes âgées et des familles en difficulté et faciliter leur intégration dans la vie de la Commune
 Activités :
 - ✓ Effectuer des visites de convivialité auprès des personnes âgées isolées, créer un lien entre elles et les inciter à se rendre aux gouters mensuels,
 - ✓ Donner des cours ou des conseils informatiques afin de faciliter certaines démarches administratives,
 - ✓ Aller au contact des personnes isolées
- 1 étranger, pour 1 an, pour effectuer la mission suivante « accompagner les enfants dans la découverte de l'autre »
 Objectif : permettre aux enfants de s'ouvrir à d'autres cultures et aux autres
 Activités :
 - ✓ Faire découvrir sa langue et sa culture à travers les activités péri et extra scolaires,
 - ✓ Accompagner les actions, menées par le jumelage, à destination des élèves,
 - ✓ Soutenir l'encadrement des jeunes dans le milieu associatif

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Accepte la proposition énoncée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire ou Madame Christine JEANMOUGIN, Adjointe, à signer tous documents afférents à la mise en place de ces services civiques.

n°20161011-189 Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire (8.4)

Aménagement du centre bourg

Le Conseil Municipal, par 21 voix POUR et 1 voix CONTRE (Michaël BERGER)

- Décide de lancer une opération « aménagement du centre bourg » comprenant l'aménagement d'une partie de la rue de Lattre de Tassigny, de la rue P. Ancel Seitz, de la rue du 14 novembre et de la place de l'église.
- Autorise Monsieur le Maire à recruter un bureau d'études afin de réaliser une étude globale qui permettra de phaser l'opération en fonction des possibilités financières de la Commune.
- Décide de réaliser la décision modificative suivante :
Budget Commune – section d'investissement
Article 2031 frais d'études, opération 255 Aménagement centre bourg : + 10 000 euros
Article 2315 installations matériels et outillages techniques, opération 248 accessibilité : - 10 000 euros

n°20161011-190 Domaines de compétences par thèmes – Enseignement (8.1)

Extension de l'école Jules Ferry

Madame Corinne MOUROT fait remarquer qu'il est nécessaire de, d'abord, réaliser l'extension de l'école Jules Ferry afin de permettre l'accueil de tous les primaires, puis de réaliser les travaux de la micro-crèche.

Le Conseil Municipal, par 20 voix POUR, 1 voix CONTRE (Michaël BERGER) et 1 abstention (Laetitia DAESCHLER)

- Décide l'extension de l'école Jules Ferry afin de permettre les travaux de la micro-crèche dans le bâtiment Charlemagne,
- Décide de fixer l'enveloppe des travaux à 50 000 euros
- Décide de créer l'opération 269 « extension de l'école Jules Ferry » et de réaliser la décision modificative suivante :
Budget Commune – section d'investissement
Article 2313 construction, opération 269 extension de l'école Jules Ferry : + 25 000 euros
Article 2315 installations matériels et outillages techniques, opération 248 accessibilité : - 25 000 euros
- Autorise Monsieur le Maire à lancer et à exécuter les marchés,

- Autorise Monsieur le Maire à demander les subventions nécessaires à la réalisation de cette opération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents permettant la bonne réalisation de cette opération.

n°20161011-191 Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire (8.4)

Micro-crèche

Monsieur Michaël BERGER demande ce qui justifie l'augmentation du budget. Monsieur le Maire explique que le projet initial de 70 000 euros concernait un autre bâtiment. Il rappelle les subventions possibles de la CAF : 10 000 euros par enfant, versés au fur et à mesure des travaux.

Le Conseil Municipal, par 20 voix POUR, 1 voix CONTRE (Michaël BERGER) et 1 abstention (Laetitia DAESCHLER)

- Décide de réaliser une micro-crèche dans le bâtiment Charlemagne,
- Dit qu'une fois le bâtiment aménagé, il sera mis à disposition de l'association qui gèrera ce service,
- Fixe à 130 000 euros TTC l'enveloppe financière affectée aux travaux de réaménagement du site (intérieur et extérieur),
- Autorise Monsieur le Maire à lancer et à exécuter les marchés,
- Autorise Monsieur le Maire à demander les subventions nécessaires à la réalisation de cette opération,
- Autorise Monsieur le Maire ou Madame Christine JEANMOUGIN, Adjointe en charge du dossier, à signer tous documents permettant la bonne réalisation de cette opération.

Pour mémoire - Domaines de compétences par thèmes – Environnement (8.8)

Travaux au Champs de la Borde

Monsieur LAZZATI explique aux membres du Conseil Municipal que la réunion prévue avec l'Agence de l'eau n'a pas eu lieu. Il les tiendra, cependant, informés de l'avancée du projet.

n°20161011-192 Commande publique – Marchés publics (1.1)

Achat d'un desherbeur

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoyant notamment la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2017, ainsi que l'interdiction de la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel à partir du 1^{er} janvier 2019,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Décide d'acheter un desherbeur à eau chaude, d'un montant de 22 264.43 euros HT,
- Dit que l'Agence de l'eau a été sollicitée afin d'obtenir une subvention à hauteur de 60%,
- Décide de louer le desherbeur à d'autres collectivités pour 120 euros/jour sans personnel et pour 250 euros/jour avec la mise à disposition du personnel
- Décide de réaliser la décision modificative suivante :
Budget Commune – section d'investissement
Article 2188, opération 104 achat de matériel : + 27 000 euros
Article 2315 installations matériels et outillages techniques, opération 246 travaux école maternelle : - 27 000 euros
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur Lemarquis, à signer tous documents afférents à cet achat.

Suite à l'interrogation de Monsieur Michaël BERGER, Monsieur Maurice LEMARQUIS explique que l'eau sort à 98° et que même à 120°, il est nécessaire d'effectuer 3 passages/an. Cependant, l'appareil dont l'eau atteint 120° coûte environ 40 000 euros.

Madame Corinne MOUROT dit que si l'appareil est loué avec du personnel, celui-ci manquera pour le reste des travaux à effectuer. Monsieur Maurice LEMARQUIS dit que le desherbeur permettra un gain de temps.

n°20161011-193 Commande publique – Marchés publics (1.1)

Achat d'un système de vidéo-surveillance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Décide de mettre en place un système de vidéosurveillance au multisports et sur la place de la mairie, pour un montant de 8 000 euros HT,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'octroi de subventions,
- Décide de réaliser la décision modificative suivante :
Budget Commune – section d'investissement
Article 2188, opération 104 achat de matériel : + 8 000 euros
Article 2315 installations matériels et outillages techniques, opération 246 travaux école maternelle : - 8 000 euros
- Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur COLLIN, à signer tous documents afférents à cet achat.

Pour mémoire - Domaines de compétences par thèmes – Enseignement (8.1)

« Grandir ensemble dans la ruralité positive »

Monsieur le Maire explique qu'une délégation de 4 personnes (élus, parent d'élèves et professeur) a rencontré Monsieur le Président du Conseil Départemental afin de lui présenter un projet pour maintenir le collège sur Granges-Aumontzey. La délégation a été



bien reçue et Monsieur le Président du Conseil Départemental a été attentif au projet exposé. Cependant, il semble dubitatif au sujet de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance). Il reste d'autres propositions à étoffer ainsi que le financement. Monsieur le Président du Conseil Départemental doit transmettre le projet au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale). Monsieur le Maire propose de demander à le rencontrer. Le projet va être également transmis au Ministère.

Madame Corinne MOUROT dit qu'elle a trouvé le reportage télé et l'interview de Monsieur le Président du Conseil Départemental accablant et souhaiterait savoir si elle a été réalisée avant ou après la rencontre avec la délégation.

n°20161014-194 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Tarifs pour le repas républicain

Vu la Commission « vie associative », réunie le jeudi 6 octobre,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Fixe les tarifs pour le repas républicain comme suit :
 - ✓ Coca cola : 2 euros
 - ✓ Orangina : 2 euros
 - ✓ Jus d'orange : 2 euros
 - ✓ Jus de pomme : 2 euros
 - ✓ Bière Kronenbourg : 2 euros
 - ✓ Perrier : 1 euro
 - ✓ Vin rouge côte du Rhône : 8 euros
 - ✓ Vin blanc Riesling : 8 euros
 - ✓ Vin Gewurztraminer : 9 euros
 - ✓ Vin pinot noir : 9 euros
 - ✓ Crémant : 10 euros
 - ✓ Repas : 18 euros

Madame Corinne MOUROT dit que les adhérents de Résolfa s'étaient proposés pour faire le service lors du repas républicain. Madame Laetitia DAESCHLER explique que, pour la Commission « vie associative », ce repas est l'occasion pour les élus de remercier les associations en étant à leur service.

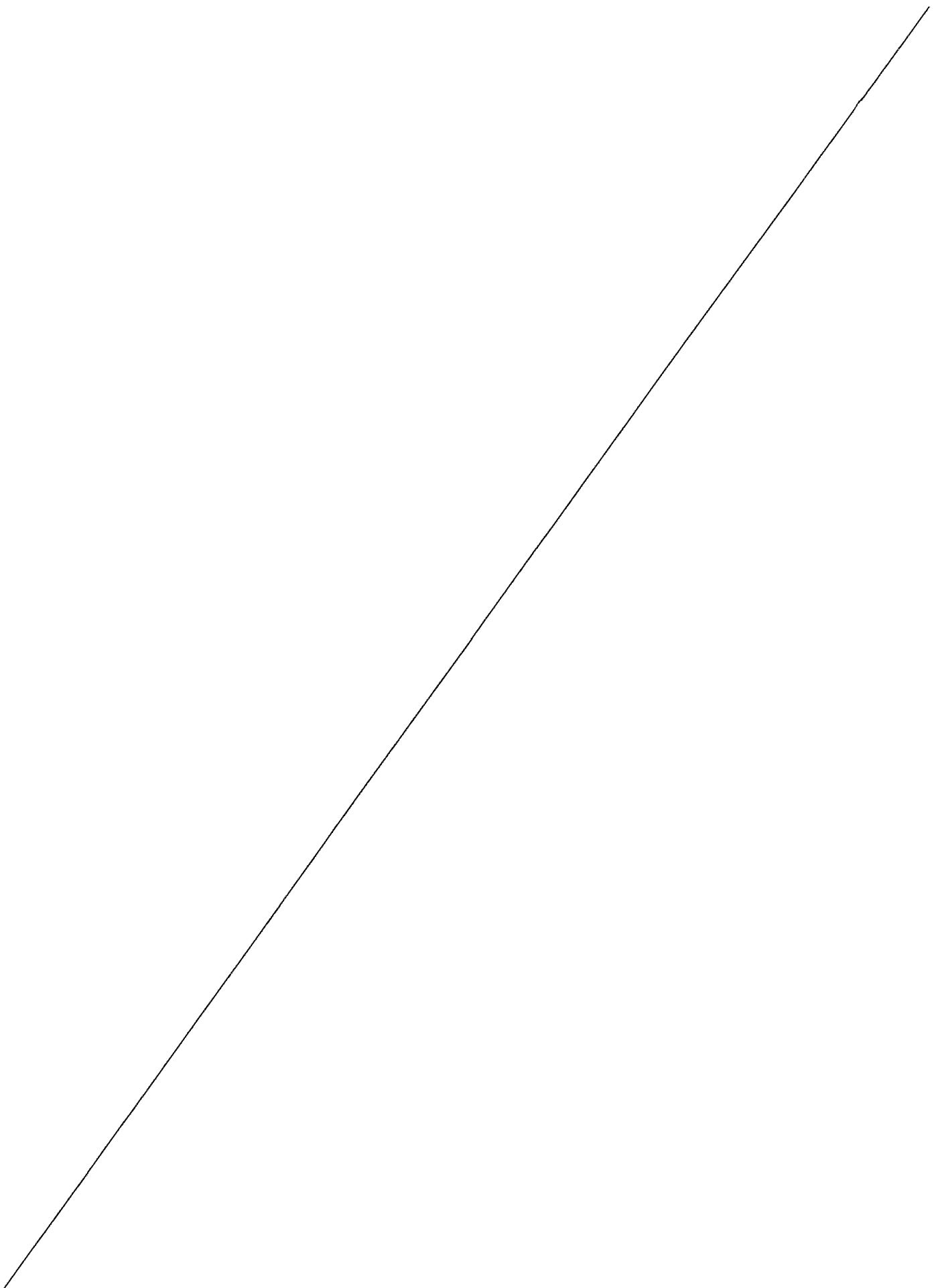
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Guy MARTINACHE



Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte du siège social de la Commune Nouvelle le 14 octobre 2016 et transmis au contrôle de légalité le 18 octobre 2016.



- n°20161011-178 Domaine et patrimoine – Aliénations (3.2)**
Vente de parcelles communales à 1 euro/m²
-
- n°20161011-179 Domaine et patrimoine – Aliénations (3.2)**
Vente des parcelles B1965 et B1527
-
- n°20161011-180 Domaine et patrimoine – Aliénations (3.2)**
Projet de déclassement du chemin rural 74 en vue de son aliénation
-
- n°20161011-181 Domaine et patrimoine – Acquisitions (3.1)**
Achat et démolition de l'immeuble cadastré D1028
-
- n°20161011-182 Domaine et patrimoine – Acquisitions (3.1)**
Achat des parcelles A 371, A 384, A1740 et A1741
-
- n°20161011-183 Domaine et patrimoine – Acquisitions (3.1)**
Achat de la parcelle D450
-
- n°20161011-184 Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.2)**
Dissolution de la CBI pour la gestion du bâtiment de la CCMV
-
- n°20161011-185 Domaines de compétences par thèmes – Environnement (8.8)**
Aménagement forestier
-
- n°20161011-186 Domaines de compétences par thèmes – Environnement (8.8)**
Programmation de martelages de bois - Etat d'assiette 2017
-
- n°20161011-187 Finances locales – Divers (7.10)**
Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor
-
- n°20161011-188 Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes (9.1)**
Services civiques (annule et remplace la délibération n°20160721)
-
- n°20161011-189 Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire (8.4)**
Aménagement du centre bourg
-
- n°20161011-190 Domaines de compétences par thèmes – Enseignement (8.1)**
Extension de l'école Jules Ferry
-
- n°20161011-191 Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire (8.4)**
Micro-crèche
-
- Pour mémoire - Domaines de compétences par thèmes – Environnement (8.8)**
Travaux au Champs de la Borde
-
- n°20161011-192 Commande publique – Marchés publics (1.1)**
Achat d'un desherbeur
-
- n°20161011-193 Commande publique – Marchés publics (1.1)**
Achat d'un système de vidéo-surveillance
-
- Pour mémoire - Domaines de compétences par thèmes – Enseignement (8.1)**
« Grandir ensemble dans la ruralité positive »
-
- n°20161011-194 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)**
Tarifs pour le repas républicain

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉSENTS

NOM Prénom	Signature (en noir)
BONARD Sébastien secrétaire de séance	
BERGER Michaël	
COLLIN Stéphane	
DAESCHLER Laetitia	
DEGANDT Jacques	
LAZZATI Bernard	
LEMARQUIS Maurice	
MARTINACHE Guy	
MOUROT Corinne	
PERRIN Christine	
PERRIN Eric	
PETITGENET Philippe	
ROUSSEL Elisabeth	
THOMAS Frédéric	